



*Fédération québécoise
des centres communautaires
de loisir*

LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

**LA CONTRIBUTION DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR
EN SUPPORT AU DÉVELOPPEMENT DES FAMILLES AU QUÉBEC**

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU

MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

ET DE LA FAMILLE

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR LA

CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

Septembre 2004

425, boul. René-Lévesque Ouest, Québec (Québec) G1S 1S2
Téléphone : 418.686.0012 Télécopieur : 418.686.0021 Courriel : fqccl@fqccl.org
Site Web : www.fqccl.qc.ca Portail des CCL : www.milieudevie.org

TABLE DES MATIÈRES

La Fédération, présence active à la consultation	3
Introduction	4
Définition de nos centres communautaires de loisir	5
A) Le loisir, moyen privilégié de support au développement des familles	8
B) Partenaires égaux et concertés dans le support aux familles	9
C) Développement de milieux de vie	11
D) Des mesures sociales de support aux familles	12
E) Notre rôle d'employeur	13
Conclusion	14

LA FÉDÉRATION, PRÉSENCE ACTIVE À LA CONSULTATION

Dans son message d'introduction au document de consultation « *Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille* », le ministre Claude Béchard affirmait que le gouvernement place la famille au cœur de ses priorités. Le gouvernement entend doter le Québec d'une politique familiale rassembleuse et adaptée aux nouvelles réalités des familles.

Les différentes réalités et défis des familles exigent de la part de toutes les ressources concernées, une mobilisation en support au développement des familles. Voilà où les centres communautaires de loisir se retrouvent car les réalités et problématiques des familles, nous les côtoyons tous les jours. C'est ce qui nous décide à participer à cette consultation.

La méconnaissance de notre utilisation du loisir comme moyen de prise en charge et de développement nous amène aussi à rectifier les constats sans fondements dégagés concernant la qualité des interventions en loisir. L'importance du loisir est fondamentale dans une politique familiale globale.



Alain Martel
Président

INTRODUCTION

Les centres communautaires de loisir, à cause de leur enracinement dans le quartier, se sentent interpellés par l'ensemble des problématiques familiales. Ils forment des milieux de vie où les familles et chacun de ses membres peuvent se rencontrer sans contrainte, s'entraider, jouir du soutien d'animateurs et d'intervenants compétents et surtout sensibles à la valeur de la famille, à son apport unique et à sa première importance dans la société.

Le centre communautaire de loisir est **UN LIEU DE SUPPORT AUX FAMILLES**, essentiel plus que jamais à notre société. Pour les familles, il est un lieu où elles peuvent passer à l'action, faire des activités à leur mesure, s'exprimer avec leurs pairs, se donner des services adaptés à leurs besoins, avec le support des animateurs et des intervenants. Pour les familles vivant des problématiques multiples, et c'est le très grand nombre chez nous, le centre communautaire de loisir est d'abord un lieu d'insertion sociale et de développement. Les parents retrouvent au centre à la fois leurs pairs, des enfants et des adultes avec lesquels ils ont à vivre ; **ILS DÉCOUVRENT UNE PETITE SOCIÉTÉ À DIMENSION HUMAINE OÙ ILS PEUVENT S'INTÉGRER. ILS APPRENNENT À SE DÉCOUVRIR. ILS APPRENNENT QU'ILS ONT DU POTENTIEL ET DES COMPÉTENCES ET QUE LA SOCIÉTÉ A BESOIN D'EUX.**

Déjà lieu d'apprentissage de la vie en société, le centre communautaire de loisir est pour chacun des membres de la famille un lieu éminent d'insertion par l'action, un lieu de prise en charge, un lieu de prévention. Voilà les **PÔLES COMPLÉMENTAIRES D'ENTRAIDE ET D'INSERTION SOCIALE** réalisés par le centre communautaire de loisir.

Les centres communautaires de loisir tentent donc de rendre disponible une place significative aux familles, en reconnaissant leur potentiel et en les supportant. Les centres communautaires de loisir veulent d'abord pour cela donner une place aux familles, supporter et faire avec. S'il est un milieu où les familles ont besoin de support, c'est bien dans nos quartiers, Hochelaga-Maisonneuve et Saint-Henri à Montréal, comme Limoilou ou Saint-Sauveur à Québec ou Fort-Coulonge au Pontiac, où les familles sont laissées pour compte.

DÉFINITION DE NOS CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR

Nos centres communautaires sont des milieux de vie au coeur des communautés, presque tous dans des milieux défavorisés. Les jeunes, les moins jeunes, les tout-petits comme les adultes, les handicapés physiques ou intellectuels, les travailleurs, salariés ou non, les bénévoles, les aînés comme les familles ou les sans-famille, tout le monde est bienvenu au centre, 365 jours par année, sans discrimination, sans étiquette dans le front, au coude à coude.

Le centre communautaire de loisir ressemble aux gens de la communauté locale parce qu'il les rassemble, sans discrimination. Mais ils ne sont pas accueillis dans le centre à cause de leur problème, de leur handicap ou de leur marginalité, ils sont accueillis pour ce qu'ils sont.

Nous tentons, du meilleur de nous-mêmes, de permettre à chacun d'apporter sa petite part à une société où il fait bon vivre.

Les centres communautaires de loisir, ce sont :

- 60 centres dans 16 villes du Québec ;
- plus de 10 000 bénévoles ;
- des milieux de vie vers la formation et l'insertion sociale ;
- pour 200 000 Québécois ;
- dont 20 000 familles ;
- dans tous les milieux, souvent défavorisés ;
- des organismes qui agissent en complémentarité et en partenariat avec les milieux scolaire et de la santé et avec les municipalités.

C'est 1 500 ans d'histoire avec les familles que cumulent les centres communautaires de loisir. Depuis des générations nous privilégions et nous faisons évoluer le loisir multiforme pour favoriser la vie en société selon les besoins et la volonté de nos membres, comme moyen d'entraide et de partage, d'éducation et de prévention, d'insertion et d'interaction sociales, de prise en charge et de solidarité intergénérationnelle.

Pour mieux saisir notre action, nommons quelques activités spécifiques des centres communautaires de loisir qui jouent pleinement leur rôle de support au développement des individus, des familles et des communautés locales :

Par la famille...

- des activités pour chacun des membres de la famille dans un même endroit. On peut fréquenter un centre communautaire de 0 à 97 ans ;
- des activités pour des dizaines de milliers d'enfants comme lieu de formation des jeunes et de support aux parents ;
- des fêtes de famille et d'autres activités de loisir en famille pour renforcer les liens familiaux, valoriser chacun des membres de la famille ;
- des centres à la petite enfance (CPE) et des haltes-garderies intégrés à des centres à la famille ;
- un contact direct avec les parents par l'information, la participation aux activités.

Par l'entraide...

- des cuisines collectives pour briser l'isolement, élargir le réseau d'entraide et permettre aux familles de boucler la fin de mois ;
- des activités, par groupes, reliées à leurs problématiques propres comme les jeunes familles monoparentales.

Par des activités communautaires...

- des rassemblements pour souligner les grands événements et pour expérimenter la prise en charge dans toutes les facettes de l'organisation ;
- des fêtes de quartier pour mieux fraterniser et échanger avec l'ensemble de la communauté ;
- des rencontres de groupes et des échanges interculturels ;
- des activités gratuites sous toutes formes.

Par la formation alternative...

- des groupes d'alphabétisation ;
- des groupes de loisir-étude après l'école ;
- du support d'insertion à l'emploi et à l'insertion sociale ;
- des rencontres interculturelles favorisant l'intégration des familles immigrantes ;

- le parrainage par des personnes en retraite active auprès des jeunes travailleurs dans une approche intergénérationnelle.

Par l'animation...

- des lieux de rencontres pour les parents pour échanger, s'épauler, se donner des projets communs ;
- du répit pour les parents par l'accueil des personnes qui présentent une déficience.

Par l'accessibilité...

- une tarification avantageant les familles ;
- la gratuité de plusieurs activités familiales ;
- un accès animé aux plateaux d'activités
- un accès à des espaces animés pour rencontrer d'autres personnes.

Pour réaliser toute cette action, nous comptons sur notre personnel qualifié et dévoué certes, mais également sur l'implication communautaire et la solidarité de nos membres qui sont conscients des enjeux sociaux et qui nourrissent un fort sentiment d'appartenance à leur communauté respective et à leur centre qu'ils orientent et animent. Ce n'est pas surprenant que nos bénévoles reçoivent de nombreuses reconnaissances : prix, lauréat, mention d'honneur par différents groupes au service de la communauté. Nous ne cessons d'établir différentes formes de partenariat avec les municipalités, les CLSC, les centres jeunesse, les différents collectifs, etc.

Les résultats de nos actions sont nombreux parce que les centres sont des spécialistes de la petite vie quotidienne des familles, mais aussi de la reconnaissance du potentiel et des réalisations de ces citoyens quand nous leur donnons la chance de vivre, de s'exprimer, de réaliser des choses.

Et quand on passe beaucoup de ses loisirs ensemble, si on a la possibilité de décider quelque chose dans le centre, alors c'est le vécu de tous qui se partage, voilà le milieu de vie créé. Et vite on s'aperçoit qu'ensemble on peut répondre à bien des besoins qu'on ressentait souvent comme des rêves impossibles. Alors on participe à l'organisation des **FÊTES** pour que toutes les **COMMUNAUTÉS CULTURELLES** puissent se retrouver ensemble au-delà et avec leurs différences. Alors on organise un **PROJET ÉTUDE-LOISIR** quand le **DÉCROCHAGE** est à nos portes. Alors on organise une **HALTE-GARDERIE** pour soutenir les jeunes mamans qui ont besoin de **RÉPIT**. Puis c'est plusieurs d'entre nous qui nous entraïdons pour mieux nous

ALIMENTER avec un **PETIT BUDGET**. Et des jeunes du coin vont se mobiliser pour réintégrer le travail par le **BÉNÉVOLAT** au centre. Parfois on va se créer un travail en réponse à des besoins vitaux qu'on aura partagés. On va favoriser l'**ALPHABÉTISATION** autant que les arts. Le milieu de vie du centre est un lieu d'appartenance où tous se sentent connus et reconnus.

Les centres communautaires de loisir jouent un rôle important dans l'accompagnement et le support aux familles et ce, aux différentes étapes de leur développement.

LA CONTRIBUTION DU LOISIR COMMUNAUTAIRE AU DÉVELOPPEMENT DES FAMILLES, CE SONT DES TEMPS PRIVILÉGIÉS QUI TIENNENT COMPTE DES EXIGENCES DE LA VIE FAMILIALE, DES LIEUX ACCESSIBLES QUI PERMETTENT DE RENCONTRER D'AUTRES FAMILLES ET LES AUTRES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ ET DES ACTIVITÉS QUI PERMETTENT AUX MEMBRES DES FAMILLES DE SE RECONNAÎTRE SUR DES BASES DE PLAISIR, PAR LE LOISIR.

Nous nous sentons donc directement interpellés par les questions concernant le mieux-être des familles. Voici quelques éléments de réflexions soumis dans le cadre de la présente consultation.

A) LE LOISIR, MOYEN PRIVILÉGIÉ DE SUPPORT AU DÉVELOPPEMENT DES FAMILLES

Le support au développement des individus, des familles et des communautés locales se réalise dans les centres communautaires par un loisir pris en charge par les personnes. On ne se situe pas seulement en terme de fournisseur de services. Les projets et les services mis en place sont réalisés par et avec les gens.

Les projets mis en place, l'attraction des centres et l'accueil sans discrimination que permet le loisir doit avoir une place de choix dans tout projet de politique familiale.

Depuis fort longtemps, les centres communautaires de loisir témoignent de leur action multidimensionnelle rendue possible par le loisir¹. Et comme les familles ont besoin de compter sur des actions globales, les centres communautaires sont à même de contribuer à un meilleur support aux familles.

¹ Voir à ce sujet l'étude de Lucie Fréchette « *À propos de la spécificité des centres communautaires de loisir* », Groupe d'étude et de recherche en intervention sociale. Université du Québec en Outaouais. Octobre 2000.

PROPOSITION :

- Considérant l'expertise des centres communautaires de loisir dans l'utilisation du loisir communautaire comme moyen de prise en charge et dans l'animation ;
- Considérant la place importante qu'occupe le loisir dans la vie familiale ;
- Considérant la neutralité du loisir qui n'est pas associé à une problématique et permet de regrouper les gens sans discrimination ;

Il est proposé de reconnaître le loisir communautaire comme une composante essentielle de développement des familles et par le fait même de l'inclure dans les mesures d'une politique familiale globale, tout en favorisant son développement et l'amélioration de l'accessibilité (lieux de pratique et financièrement).

B) PARTENAIRES ÉGAUX ET CONCERTÉS DANS LE SUPPORT AUX FAMILLES

Pour qu'il y ait concertation et collaboration entre les différents acteurs, il est essentiel que les familles soient écoutées et impliquées dans la mise en place de mesures. Il est temps d'arrêter de penser que les décideurs municipaux et gouvernementaux savent, souvent mieux que les familles ce qui leur est essentiel. De plus, la reconnaissance de l'expertise de chaque acteur doit être présente dans les échanges. Les centres communautaires de loisir agissant avec les familles depuis des décennies, nous demandons donc que les différentes instances tiennent compte de ce qui existe déjà dans la communauté avant de mettre de l'avant des projets qui font mourir l'implication des familles et du milieu.

Par exemple, les services de garde après l'école ont été bien souvent des initiatives mises en place par et dans les centres communautaires en concertation avec le milieu scolaire ou simplement à la demande des parents. La rigidité des mesures actuelles mises en place rend impossible tout partenariat reconnaissant les initiatives, pourtant déjà existantes dans le milieu. Les services de garde mis en place par les familles aux centres communautaires ferment pour rouvrir dans les écoles. Sans même aborder la question des coûts, voilà un service dans un centre intégré à la famille qui est maintenant morcelé à une composante de la famille : les 5-12 ans. C'est un peu le même modèle pour les centres de la petite enfance.

Pourtant, l'expertise en animation des centres communautaires est déjà reconnue par plusieurs municipalités qui supportent en partie l'animation estivale de plus de 20 000 jeunes à chaque été, durant les congés scolaires, etc.

Dire que les loisirs sont mal organisés dans le milieu et non accessibles, c'est ne pas reconnaître la contribution des centres communautaires de loisir au développement des individus, des familles et des communautés locales.

Nous sommes toutefois d'accord avec le constat que les familles doivent composer avec des services de garde, des services de loisir, etc. qui sont peu concertés ou dictés par une rigidité législative et/ou administrative qui doit être revue.

PROPOSITION :

- Considérant la nécessité de reconnaître les centres communautaires de loisir comme des acteurs de développement et de support aux familles ;
- Considérant les initiatives mises en place par les familles via les centres communautaires de loisir, prenant en compte les besoins plus particuliers et qui ont été transférées au profit des institutions publiques sans respect des partenariats déjà en place dans plusieurs milieux ;
- Considérant la nécessité que la concertation et les partenariats soient privilégiés et que les familles y soient associées ;

Nous proposons que l'État reconnaisse le leadership des centres communautaires de loisir dans le support aux familles et qu'à ce titre, les services et mesures de support aux familles favorisent les partenariats locaux et la possibilité pour les centres d'agir à titre de promoteur dans le développement des services aux familles.

Nous proposons de plus qu'une réflexion soit entamée pour concerter l'utilisation des infrastructures scolaires, municipales et communautaires au profit du support aux familles.

C) DÉVELOPPEMENT DE MILIEUX DE VIE

Dans une société morcelée, les familles doivent compter sur des lieux ouverts pour se rencontrer, où chaque membre de la famille, peu importe son rapport au travail, pourra aussi trouver le support nécessaire à son implication et à son développement.

Le support aux familles s'effectue actuellement trop souvent par l'offre de services spécifiques à des catégories d'âges, dans des lieux fermés et souvent exclusifs à ces catégories (centre de la petite enfance, service de garde en milieu scolaire, etc.).

Des espaces communautaires sont nécessaires pour permettre aux familles de se rencontrer, créer un sentiment d'appartenance et être supportées dans le développement de projet. Le centre communautaire de loisir joue ce rôle et offre aux familles un milieu de vie ouvert à l'ensemble de la communauté locale. Le centre communautaire de loisir, c'est ce milieu de vie dans une société à dimension humaine.

Une meilleure reconnaissance et un meilleur support permettront que cette voie alternative prenne une plus grande place pour et avec les familles. Et un meilleur support au centre communautaire de loisir, ça veut dire une meilleure réponse aux familles qui, par des activités familiales, d'entraide, communautaires, d'animation... par le loisir, découvrent leur potentiel et s'organisent ensemble.

PROPOSITION :

- Considérant que les centres communautaires de loisir sont des partenaires responsables de l'État depuis de nombreuses années ;
- Considérant l'action globale de support aux familles des centres communautaires de loisir ;
- Considérant la nécessité de temps, de lieux de rencontres et d'activités favorisant l'appartenance à la société ;

Nous proposons de reconnaître l'apport des centres communautaires de loisir au support aux familles et de favoriser leur développement par un soutien additionnel de 10% de leur financement à la mission pour les trois prochaines années afin d'offrir une plus grande qualité d'encadrement aux jeunes, en plus d'une plus grande accessibilité à des projets utiles de développement des familles tout en contribuant au bien-être collectif.

D) DES MESURES SOCIALES DE SUPPORT AUX FAMILLES

Nous croyons que la présente consultation doit d'abord situer la conciliation travail-famille dans un cadre plus large d'une politique familiale. À ce titre, nous soulevons des questions qui valent la peine d'être prises en considération.

Est-ce que la famille existe seulement de septembre à juin ?

Comment se fait-il que les activités d'été qui permettent aux familles d'avoir accès à des services sécuritaires et enrichissants pour les jeunes et les adolescents, et de concilier ainsi travail et obligations familiales, ne sont-elles pas financées par l'État ?

Qu'est-ce qui a motivé le retrait du financement des services de garde estivaux que gérait l'Office des services de garde avant la mise sur pied des CPE ?

Que vaut pour la société québécoise des jeunes qui apprennent à vivre en société, à chercher des solutions aux conflits vécus, à s'entraider, à utiliser leur plein potentiel ?

Que vaut pour la société québécoise des adolescents et des jeunes adultes qui se responsabilisent, développent leurs compétences, participent au bien-être des autres, expérimentent le milieu de travail pendant la période estivale ?

Que vaut pour la société québécoise des familles qui ont des activités de loisir accessibles où elles peuvent se récréer, s'amuser en famille, échanger avec d'autres parents ?

Nous croyons que le Québec doit se doter d'une politique familiale globale qui interpellera toutes les composantes de la société : la fiscalité et l'appauvrissement des familles, la santé et la difficulté à trouver un médecin de famille, l'emploi et les horaires atypiques, le manque de sécurité d'emploi, le droit au loisir, la sécurité publique, le transport, etc. doivent faire partie d'une démarche globale de support au développement des familles qui favorisera la participation de chacun des membres de la famille.

E) NOTRE RÔLE D'EMPLOYEUR

Une récente étude² soulignait les mesures déjà en place dans les centres communautaires pour favoriser la conciliation travail-famille à titre d'employeur (congés parentaux, aménagement du temps du travail, etc.).

Cette étude faisait aussi ressortir la nécessité que d'autres mesures importantes soient étudiées pour offrir un minimum acceptable quant à la concertation travail-famille.

PROPOSITION :

- Considérant les conditions de travail des employés des centres communautaires de loisir ;
- Considérant les expériences en place dans les centres communautaires de loisir quant à la conciliation travail-famille pour les employés des CCL ;

Nous proposons que le gouvernement supporte l'analyse et la mise en place de mesures communes aux organismes communautaires autonomes qui favoriseront l'amélioration des conditions de travail en ce qui a trait à la conciliation travail-famille.

² BELLEMARRE, Guy, BRIAND, Louise, FRÉCHETTE, Lucie. *La configuration économique des centres communautaires de loisir sous l'angle des pratiques de gestion des ressources humaines et des pratiques comptables*, Centre d'étude et de recherche en intervention sociale. Université du Québec en Outaouais. Juillet 2003. 74 pages.

CONCLUSION

Nous pourrions élaborer plusieurs autres propositions basées sur notre expertise avec les familles. Les expériences de réussites de formation alternative, d'insertion sociale et de prévention ne manquent pas.

Les propositions soumises sont pour nous des priorités de travail pour soutenir la construction de petits projets de société.

Une politique familiale globale qui mobilise l'ensemble des acteurs de la société en support au développement des individus et des familles est un objectif que nous partageons. Il y a certes des mesures concrètes à mettre en place ou à améliorer pour concilier le travail et les exigences d'une vie familiale. Mais ces mesures doivent s'insérer dans une politique familiale globale qui prendra en considération l'ensemble des besoins et des réalités des familles.